



TASK PARTNERS
Fais lire à nos clients

**DISPOSITIF DE SOUTIEN
SPÉCIFIQUE AUX TPME
ACCOMPAGNÉ PAR
LE CABINET TASK
PARTNERS**





TASK PARTNERS
Failure is not an option



BOOSTEZ VOTRE PROJET AVEC LA SUBVENTION TPME

Charte d'Investissement - Dispositif de Soutien Spécifique aux TPME

TASK INVEST



: 317 à 339, TECHNOPARK, Casablanca -



: info@task-partners.ma -



: <http://www.task-partners.ma>

QU'EST-CE QUE LA SUBVENTION TPME ?

🎯 OBJECTIF : ACCÉLÉRER L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

- SOUTIEN FINANCIER AUX TRÈS PETITES, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

- GÉRÉ PAR LES CENTRES RÉGIONAUX D'INVESTISSEMENT (CRI)



- UN DISPOSITIF GOUVERNEMENTAL POUR LES TPME

- ENCADRÉ PAR LE DÉCRET N° 2-25-342 (2025)



TASK PARTNERS
Faciliter et moter un business

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

✓ CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ



- Entreprises marocaines (personnes morales)



- Chiffre d'affaires entre 1 MDH et 200 MDH HT



- Ou entreprise créée depuis moins de 3 ans (exonération CA)



- Capital détenu à moins de 25% par une société > 200 MDH CA

▮ VOTRE PROJET DOIT :

INVESTISSEMENT
≥ 1 MDH et < 50 MDH

RATIO EMPLOI > 1.5
(nombre emplois / montant investissement en MDH)

FONDS PROPRES > 10%

BRANCHE D'ACTIVITÉ ÉLIGIBLE

LES 3 PRIMES DISPONIBLES



TASK PARTNERS
Failure is not an option



**PRIME ACTIVITÉS
PRIORITAIRES**

10%

*Liste définie par
région (industrie,
tourisme,
numérique...)*



**PRIME
TERRITORIALE**

10% à 15%

*Selon la localisation
géographique*



**PRIME
EMPLOI**
5% à 10%

*Selon le ratio emplois
créés / investissement*

🎯 CUMUL MAXIMAL : 30% du montant d'investissement primable

CRÉATION D'EMPLOIS = SUBVENTION ACCRUE

Ratio = Nombre emplois stables / Montant investissement (MDH)



Ratio > 10 → 10% de prime

Ratio 5 à 10 → 7% de prime

Ratio 2 à 5 → 5% de prime

💡 Exemple : 20 emplois pour 10 MDH → Ratio 2 → 5% de prime

☞ DÉBLOCAGE PROGRESSIF DES FONDS

**1ÈRE
TRANCHE**
(50% de
réalisation)

**50% de la
prime
activités
prioritaires**

**50% de la
prime
territoriale**

**2ÈME
TRANCHE**
(100% de
réalisation)

**Solde des
primes
activités +
territoriale**

**100% de la
prime emploi**

 **SECTEURS
COUVERTS**

**LISTE COMPLÈTE
DISPONIBLE AUPRÈS DU
CRI**

• INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

• HÉBERGEMENT &
RESTAURATION

• INFORMATION & COMMUNICATION

• ARTISANAT

• ÉNERGIES RENOUVELABLES

• TRANSPORT & LOGISTIQUE

• ET BIEN D'AUTRES...

AVANTAGES EXCLUSIFS



 Accélérez votre développement à moindre coût !

PROCÉDURE SIMPLIFIÉE



 **Délai total : 2-3 mois**



1 • DIAGNOSTIC D'ÉLIGIBILITÉ GRATUIT

• PRÉPARATION DU DOSSIER COMPLET 2



3

• GESTION DES DÉMARCHES
ADMINISTRATIVES

• SUIVI JUSQU'AU DÉBOURSEMENT

4



• OPTIMISATION DU MONTANT DE SUBVENTION 5



PASSONS À L'ACTION !



 **Prochaine étape :**

Diagnostic d'éligibilité gratuit de votre projet

 **Ne laissez pas cette opportunité à vos concurrents !**

MME SORAYA EL KENDOUCI, Partner 0664-63-27-40

MONSIEUR. ANAS TAGMOUTI, Partner 0690-25-76-10